

# COMITE SOCIAL TERRITORIAL

Réunion du 26 mars 2024

\*\*\*\*\*

## RAPPORT POUR AVIS

### REGIONALISATION DES REGIES DE TRANSPORT

#### **Contexte :**

Suite au transfert de compétence des transports scolaires et interurbains de 2017, la Région Hauts-de-France compte deux régies de transport pour assurer une partie du transport par car de plusieurs centaines de milliers d'usagers chaque jour sur l'ensemble du territoire régional. Ces deux régies interviennent sur deux départements : sur l'Aisne pour la Régie des Transports de l'Aisne et sur le Pas de Calais pour la Régie des Transports du Pas de Calais. Les interventions récentes dans le cadre de l'épidémie de COVID 19, avec les vaccinocars, le déploiement de Mobilitel pour la gestion des demandes des usagers durant les campagnes d'inscription et enfin la mobilisation des régies en renfort d'autres exploitants (routiers et ferroviaire), au-delà de leur travail de qualité au quotidien pour assurer le transport des usagers démontrent la pertinence de doter la Région d'une régie capable d'intervenir rapidement et efficacement sur l'ensemble du territoire régional.

#### **Des analyses menées au préalable confortent la faisabilité de l'opération :**

Les analyses pilotées par les responsables des deux régies conjointement avec les services régionaux ont montré une grande similitude dans les dispositions juridiques, organisationnelles et financières entre les deux organismes, permettant une convergence relativement aisée. En outre, un audit réalisé par la Direction de l'Audit de la Région a été présenté lors de la Commission 9 « Audit interne, contrôle de gestion » du 28 septembre 2023, ainsi que lors de la Commission Transports, mobilité, grandes infrastructures de transport, économie portuaire, affaires maritimes du 7 décembre 2023. Cet audit a mis en relief la bonne santé économique des deux structures, qui disposent néanmoins de capacités d'investissement variables.

#### **Une concertation menée avec les salariés des régies :**

Dans le but de dresser un diagnostic élaboré à partir du point de vue de salariés, une mission a été confiée à la société COOPREX sur le thème de la fusion des régies. Cette concertation collaborative a duré plusieurs mois, s'est déroulée en plusieurs temps d'échanges et a permis de mettre en relief les gains à attendre du processus de rapprochement, les synergies potentielles, mais aussi les points de vigilance, comme par exemple l'attente forte de voir se pérenniser le site de Bapaume pour la régie du Pas de Calais.

### **Une régionalisation des régies résolument tournée vers le développement :**

Porté à l'échelle régionale, le périmètre d'intervention offre de nouvelles perspectives de renforcement de services aux usagers, à l'instar des éléments présentés dans la partie contextuelle. La force du nouvel ensemble permettra également d'envisager de nouveaux développements comme les liaisons routières express ou le renforcement du maillage du réseau de transport lorsque la solution routière est la plus indiquée, en particulier dans les zones rurales.

Les capacités financières renforcées de la régie régionale vont pouvoir permettre une accélération des investissements, en particulier dans l'acquisition de matériels roulants aux normes environnementales élevées.

Enfin, par sa taille, la régie régionale sera un opérateur de référence lors du renouvellement des contrats d'exploitation relatifs aux transport scolaires et interurbains qui vont débiter à partir de 2027.

### **Les prochaines étapes :**

Un projet de délibération sera présenté lors de la séance plénière du 28 mars prochain. Il permettra de créer la régie régionale, la Régie Régionale des Transports des Hauts-de-France (RRTHDF), rendant ainsi possible la fusion des deux régies existantes. Cette opération n'aura pas d'impact sur les plans de charge des deux régies car les contrats d'objectifs de service public contractualisés entre la Région et les régies restent en vigueur dans les mêmes termes jusqu'à leur terme (2029) et parce que l'objectif est bien de pérenniser après 2029 ces activités portées par la régie régionale.